

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 09 MARS 2017

2

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à BELLECOMBE en séance publique **L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 09 MARS A 20 HEURES** sous la présidence de son Président **M. André POINTET**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BON Françoise – COLLIN Éric - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – GUNIE Marie – JAY Hélène - JUGAND François - LAYMOND Jean - LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves – MORTON Carole – PELLICANO Evelyne - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

EXCUSES : M. BRUNIER Thierry, M. MATHIS Marc, Mme MENGOLI Chrystelle

Était également présent Monsieur Laurent OLEON, suppléant.

Monsieur Jean-Michel VORGER est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
1^{er} Mars 2017

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 22

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 18 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

II. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

APPROUVE la nomination de Jean-Michel VORGER à la fonction de secrétaire de séance.

Pour mémoire les secrétaires précédents :

- Jean-François ROCHAIX (18/01/2017)
- Gabriel MARTINOT (15/12/2016)
- Philippe VERJUS (25/11/2016)
- Thierry BRUNIER (29/09/2016)
- Jean LAYMOND (08/09/2016)

Modification du périmètre de Savoie Déchets

Délibération reportée au prochain conseil du 6 avril.

Réf : Del 12-17 / Travaux de réhabilitation de la Piscine du Morel

Objet : Demande de subventions

Le Syndicat Mixte du Morel dont la compétence a été reprise par la CCVA dans le cadre d'un service unifié avec la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, n'était ni éligible à la DETR ni au FSIL contrairement à la Communauté de Communes. Le Président propose donc de solliciter de l'Etat une subvention au titre du FSIL 2017 et ce, même si le dossier est hors délais. Dans le cadre du FSIL, la subvention pourrait être de 25 % soit environ 395 000€

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 13-17 / Travaux relatifs au collecteur d'eau usée

Objet : Demande de subventions

La CCVA souhaite réaliser une conduite de collecte des eaux usées entre le hameau de Navette et le bourg d'Aigueblanche, raccordant ainsi les villages des Granges d'en Bas et d'en Haut, de Villardbéranger, de Villoudry, de Villargerel et de Navette à la station d'épuration intercommunale de La Léchère conformément au schéma directeur d'assainissement.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 816 200 € HT, maîtrise d'œuvre incluse. Compte-tenu de son envergure, le projet sera mis en œuvre en 3 tranches de 2017 à 2019.

Le Président propose de solliciter des aides de l'Etat (DETR) sur la première tranche de travaux estimée à 322 200 € HT, et de l'Agence de l'Eau sur l'ensemble de l'opération.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 14-17 / Aménagement du chalet des Terreaux du Haut

Objet : Demande de subventions

Le Président présente à l'assemblée le projet d'aménagement du chalet des Terreaux du Haut sur la commune de Nâves (La Léchère). Ce chalet est actuellement utilisé par le groupement pastoral de Nâves et accueille 3 à 4 bergers salariés durant 60 jours, du 1er juin au 14 juillet et du 1er au 15 septembre. Le projet consiste en la réalisation d'espaces de repos individualisés (3 chambres), une extension de 12 m² est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Le projet, estimé à 106 400 € HT (montage du dossier + travaux), est susceptible d'être subventionné par l'Europe et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du FEADER.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 15-17 / Rénovation et confortement de la station thermale de La Léchère-Les-Bains

Objet : Demande de subventions

Le projet consiste à :

- Poursuivre la rénovation de l'Hôtel Radiana sur 2 étages soit une quarantaine de chambres et leurs espaces communs ;
- Remplacer l'ensemble des menuiseries de l'Hôtel Radiana pour une meilleure performance énergétique ;
- Procéder au ravalement de façade de l'Hôtel Radiana et des thermes blancs ;
- Réaliser la mise en accessibilité de l'Hôtel Radiana, des thermes et de la résidence hôtelière Radiana (selon l'Adapt) ;
- Mettre aux normes les systèmes de sécurité incendie des thermes, de l'Hôtel et de la résidence hôtelière Radiana ;
- Créer un sas pour la salle de séminaire sous l'Hôtel Radiana ;
- Réaliser divers travaux de géothermie dans l'Hôtel Radiana,
- Rénover le silo à boue des thermes ;

Le montant prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT sur les exercices 2017 et 2018. Au titre du FSIL 2017, une subvention de 500 000 € pour la réalisation de cette opération, soit 30% du coût total peut-être sollicitée.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 16-17 / Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)

Objet : Approbation

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'AD'AP de la CCVA prend en compte l'ensemble des ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité à ce jour soit 24 établissements. La durée de cette mise en conformité est planifiée sur 5 ans. Le coût hors taxe maximum des travaux programmés s'élève à :

- Période 1 (3 ans) : 278 722 € HT
- Période 2 (2 ans) : 274 270 € HT

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 17-17 / Terrains Bois Chaniet
Objet : Acquisition foncière à titre gracieux

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la régularisation d'un sentier existant sur la commune de La Léchère et desservant la commune de Saint-Oyen (Bois Chaniet), l'assiette de ce chemin emprunte les parcelles AE 139, AE 143 et AE 147 au lieudit « Les Lozières ».

Ces parcelles sont inscrites au cadastre à la cote de Madame Marie Antoinette AVRILLIER veuve GARZON, décédée le 15/11/2005. Son petit-fils, Monsieur Armand LUZ SIMENEZ, seul héritier, a fait part de son intention de céder gratuitement ces trois parcelles à la CCVA.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 18-17 / Terrains Grand Nâves
Objet : Acquisition foncière

Le Président informe l'Assemblée que les travaux d'aménagement du domaine de ski de fond sur la commune de La Léchère, Grand Nâves, nécessitent l'acquisition de parcelles de terrain sur le secteur.

Il s'agit des parcelles YO 156, YR 34, YR 97, YR 149 situées lieudit « Dottan » Grand Nâves, commune de La Léchère, d'une superficie totale de 1 961 m². Elles appartiennent à Madame Anne-Marie MIBORD épouse QUARD qui a signé une promesse de vente pour un montant de 784,40 €.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 19-17 / Indemnité des élus
Objet : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Le Président informe l'Assemblée que le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 portant modification des indices de rémunération de la fonction publique à un impact sur les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents et notamment sur les indices terminaux à partir desquels sont calculées ces indemnités. Il précise que le taux applicable décidé précédemment reste inchangé.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 20-17 / Gestion du personnel
Objet : Mis à disposition du personnel de la CCVA

Le Président informe l'Assemblée que les responsables des services techniques sont mis à disposition du CIAS. Il s'agit donc d'approuver la convention de mise à disposition. Le CIAS a demandé que le foyer logement situé à Salins soit également sous la supervision de l'ingénieur et du technicien territorial de la CCVA.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 21-17 / Gestion du personnel
Objet : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Monsieur le Président expose que la loi n° 2012-347 du 12 Mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés. Les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017-2018.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 22-17 / Gestion du personnel
Objet : Création emploi non titulaire pour exercice activité accessoire (projectionniste)

Le Président rappelle que la collectivité a la compétence culturelle, avec notamment la gestion de la salle de spectacles. Celle-ci nécessite, outre l'entretien courant par les agents des bâtiments, l'emploi d'un régisseur pour une bonne utilisation du matériel à disposition, particulièrement pour la diffusion de films.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 23-17 / Gestion du personnel

Objet : Création d'un poste de responsable transversalité

Le Président rappelle que la collectivité a récupéré la gestion de la Piscine du Morel et qu'une restructuration du service est en cours. A ce titre, il propose de créer ce poste transversal afin de réorganiser la direction de l'ancien syndicat du Morel.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 24-17 / Gestion du personnel

Objet : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité

Le Président informe la collectivité qu'un agent de la Médiathèque est partie en disponibilité et que son remplacement a été pourvu mais qu'une réflexion est en cours concernant l'organisation des équipements culturels du territoire (Médiathèque et Bibliothèque).

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 25-17 / Gestion du personnel

Objet : Actualisation du Tableau des effectifs suite à la mise en œuvre Parcours Professionnel Carrière et Rémunération

Il s'agit d'une formalité liée au tableau des emplois

L'assemblée approuve la présente proposition

Réf : Del 26-17 / La Léchère-Les-Bains Information

Objet : Création d'une régie à seule autonomie financière

Après étude, la création d'une régie dotée de l'autonomie financière est la méthode la plus efficace pour assurer l'accueil des curistes sur le site de la Léchère. La régie ainsi créée aura pour objet :

- D'organiser et assurer l'accueil des visiteurs de la station thermale de la Léchère-les-Bains ;
- D'informer et orienter les visiteurs vers les services attendus ;
- De rechercher des synergies trans-territoriales avec le monde associatif pour l'aide à l'organisation d'événementiel ;
- D'assurer et/ou coordonner l'animation et les activités sur la station thermale ;
- A titre accessoire, d'effectuer des prestations de service ou vendre des produits se rattachant à l'objet de l'association.

Et cela en relation étroite avec l'OTVVA.

Il y a toutefois lieu de nommer les membres du Conseil d'Exploitation. Le Président propose de nommer les personnes suivantes : Jean-François ROCHAIX, Gabriel MARTINOT et Joseph THOMAS. Concernant la Direction, le Président propose Madame Christelle BOUCHET.

L'assemblée approuve la présente proposition

Réf : Del 27-17 / La Léchère-Les-Bains Information

Objet : Création d'un budget annexe M 14

Cette régie devra nécessairement faire l'objet d'un budget annexe.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 28-17 / La Léchère-Les-Bains Information

Objet : Création d'un poste d'emploi saisonnier (ou accroissement temporaire d'activité suivant la durée du contrat)

Une partie du personnel de l'OTVVA (3 personnes) sera transféré directement par le biais de la création de la régie mais une personne est recrutée chaque année en contrat saisonnier. Afin de pouvoir recruter cette personne pour la saison de la cure thermale, il y a lieu de créer ce poste.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 29-17 / Domaine Skiable de Valmorel

Objet : Tarif des remontées mécaniques

Dans la cadre de la DSP, il y a lieu d'étudier les propositions tarifaires de DSV pour la saison 2017/2018.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 30-17 / Finances

Objet : Subvention complémentaire – Maison de la Montagne de Nâves

Le Président informe l'assemblée que la Maison de la Montagne de Naves sollicite une subvention complémentaire pour faire face aux aléas climatiques de la saison hivernale.

Le montant de cette subvention exceptionnelle, est de 5 000 €uros.

L'assemblée approuve la présente proposition.

Réf : Del 31-17 / Régie pour La Léchère-Les-Bains Information

Objet : Tarifs appliqués relatif à la Régie

Le Président informe l'assemblée que suite à la création de la Régie La Léchère-Les-Bains Information, il convient de créer des tarifs qui seront appliqués par la vente de différents produits.

L'assemblée approuve la présente proposition.

III. Questions diverses

Une soirée d'inauguration sera également organisée le 13 avril à 18h pour les 120 ans de la station de la Léchère-Les-Bains.

Le mardi 14 mars 2017 à 18 h à la Salle du Morel, EDF organisera une réunion d'information notamment sur les travaux actuels et leur impact.

Compte-tenu des difficultés rencontrées depuis plusieurs saisons d'hiver (enneigement), il est important que la CCVA réfléchisse sur la pérennité de cette activité. Le Président propose de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet.